

Annexe  
Fonds pour la protection des eaux potabilisables  
Engagements  
(montants exprimés en milliers de francs belges)

N°	Projet	1998	1999
95/4	Transhennuyère	191.000	100.000
96/1	Etude propagation des nitrates en Hesbaye	5.962,740	
96/4	Programme action Hesbaye	10.000	30.000
96/7	Zone vulnérable de la Vallée de la Haine		6.000
96/8	Gestion courante de la qualité des nappes aquifères	2.000	2.000
96/9	Personnel pour le traitement des dossiers de zone de prévention	10.000	10.000
96/11	Somme réservée à des actions urgentes	40.480,806	50.000
96/13	Transfert du modèle mathématique du Crétacé de la Haine	625	
97/1	Programme action dans les nouvelles zones vulnérables		10.000
97/2	Mise en œuvre des programmes actions dans les nouvelles zones vulnérables		2.000
98/1	Informatisation de la perception de la redevance	18.461,454	
98/2	Modification des pratiques culturales - Application en cas des pesticides	6.500	
98/3	Etude générale de la qualité des eaux souterraines		20.000
98/4	Survey nitrates	5.000	
98/5	Actualisation de l'influence du projet de la Transhennuyère sur la nappe du calcaire	370	
98/6	Etude pilote relative à l'étanchéité et à la corrosion des citernes à hydrocarbures	20.000	
TOTAUX		310.400	230.000

Ordonnancements  
(montants exprimés en milliers de francs belges)

N°	Projet	1998	1999
95/2	Effondrements karstique du Tournaisis	2.245	3.736,335
95/4	Transhennuyère	362.500	250.000
96/1	Propagation substances miscible en milieu non saturé application au transport des nitrates en Hesbaye	5.000	962,740
96/3	Etude de l'influence de la Transhennuyère sur le régime des eaux dans les zones humides de Péruwelz	2.010,048	
96/4	Mise en œuvre du programme d'actions nitrates en Hesbaye	4.661	10.000
96/5	Etude de la zone vulnérable des sables bruxelliens	3.500	2.988
96/6	Propagation d'une substance miscible en milieu non saturé application au Bruxellien	2.439,012	2.439,015
96/8	Gestion courante de la qualité des nappes aquifères	1.000	2.000
96/9	Personnel pour le traitement des dossiers de zones de prévention	2.000	10.000
96/10	Détermination des zones vulnérable Comines, Condroz, Pays de Herve	950	
96/11	Actions urgentes	5.515,736	40.480,806
96/12	Délimitation des zones de surveillance	833,990	
96/13	Transfert du modèle mathématique du Crétacé de la Haine	625	
96/14	Epuration tertiaire en zones eaux de surface potabilisable	0	0
97/1	Mise en œuvre du programme d'action nitrates dans le bruxellien		5.000
97/2	Elaboration et mise en œuvre des programmes d'action dans les zones vulnérables	1.150	1.885
98/1	Informatisation de la perception de la redevance	9.000	9.461,454

N°	Projet	1998	1999
98/2	Modification des pratiques cultivables - Application aux pesticides		3.500
98/3	Etude générale de la qualité des eaux souterraines		15.000
98/4	Survey nitrates	1.000	4.000
98/5	Actualisation de l'influence de la Transhennuyère sur la nappe du calcaire dans la Région de Peruwelz	370	
98/6	Etude pilote relative à l'étanchéité et la corrosion des citernes à hydrocarbures enterrées		20.000
TOTAUX		404.799,786	381.453,35

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 septembre 1998 relatif au programme d'actions 1998-1999 de la Région wallonne pour la protection des eaux potabilisables.

Namur, le 17 septembre 1998.

Le Ministre-Président du Gouvernement wallon,  
chargé de l'Economie, du Commerce extérieur, des PME, du Tourisme et du Patrimoine,

R. COLLIGNON

Le Ministre de l'Environnement, des Ressources naturelles et de l'Agriculture,

G. LUTGEN